

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XII^e Volume.
N^o 5. — Mai 1887.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à 3 heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SEN LIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1887

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Brustlé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruïet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
M. Cossin, *secrétaire*.
M. Reusse, *conservateur du matériel*.
M. Jassemïn, *secrétaire-général*.
M. Dubarle, *jardinier-professeur*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Vernois.
Vice-Présidents..... Thirion, Brochon et Vinet.
Secrétaire-Général..... Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint..... Cagny.
Secrétaires..... Lebrasseur et Legras.
Trésorier..... Drivière.
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes.
Conservateur du Matériel .. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Bordier. — Bougeonnier. — Simon Compiègne. — Duronssoy. — Ferraud. — Fossiez. — Guinand. — Pecquet. — Salot. — Tassin. — Delmont. — Dupuis.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

CRÉPY-EN-VALOIS	LA CHAPELLE-EN-SERVAL	PONT-SAINTE-MAXENCE
<i>Président</i> : M. Cureau.	<i>Président</i> : M. Baudet.	<i>Président</i> : M. Renault.
<i>V.-Prés.</i> : M. Chopinet.	<i>Vice-Prés.</i> : M. Lane.	<i>Vice-Prés.</i> : M. Payen.
<i>Secrét.</i> : M. Francolin.	<i>Secrét.</i> : M. Rauscher.	<i>Secrét.</i> : M. Gaillardin.
<i>V.-Secr.</i> : M. Mathiou.	<i>V.-Secr.</i> : M. Dubray.	<i>V.-Secr.</i> : M. Lemercier.
<i>Trésorier</i> : M. Legros.	<i>Trésorier</i> : M. Huss.	<i>Trésorier</i> : M. Jaunet.
<i>Délégué</i> : M. Punant.	<i>Délégué</i> : M. Pichon.	<i>Délégué</i> : M. Lefebvre.

LE GRESHAM

Compagnie Anglaise d'Assurances sur la Vie,
établie en France depuis 1854.

Propriétés françaises de la Compagnie GRESHAM :

2, rue Halévy, place de l'Opéra;

30, rue de Provence; — 8, boulevard des Capucines.

Actif : 94.408.165 francs.

*Assurances proposées à la Compagnie pendant les
trente-huit dernières années, près de :*

UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS DE FRANCS

*Sommes payées par la Compagnie
depuis l'origine, 1848, jusqu'au 30 Juin 1886, près de :*

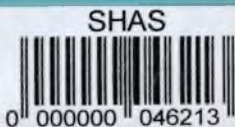
178 MILLIONS DE FRANCS

Assurances sur la vie entière, mixtes et à terme fixe.

Rentes viagères immédiates,
*aux taux de 10, 12, 15 et 17 pour cent suivant l'âge,
payables au cours dans toute l'Europe.*

Agent Général :

M. GRISON, à Creil.



VINS ET SPIRITUEUX EN GROS

Maison GROMONT, Fondée en 1846

LOUIS ROTTÉE

SUCESSEUR

à NOGENT-SUR-OISE, près CREIL.

EXTRAIT DU PRIX COURANT POUR 1886

Vins spécialement recommandés.

MONTAGNE, { excellent vin de table, comme } **130 fr.**
 { finesse et comme goût..... }

MINERVOIS, vin nerveux, très fin..... **130**

ARAMON, excellent vin d'office..... **110**

COTES, vin de table, léger et de goût très agréable. **100**

La Barrique de 225 litres, logé, droits de régie acquittés (à l'exception des droits d'octroi pour les villes qui en possèdent) rendu franco au domicile du client.

Par demi-Barrique, 3 fr. en plus.

Paiement 30 jours 2 0/0. — 90 jours net.

Tous mes vins sont garantis à l'analyse absolument naturels, c'est-à-dire exempts de raisins secs et de toute composition chimique.

Les livraisons se font par mes voitures, au domicile des clients, afin de leur éviter les ennuis des transports en chemins de fer, camionnage, encavage, réclamations pour pertes de marchandises, etc.

KINA

Vin apéritif, tonique et reconstituant,
composé suivant la formule du D^r HERPIN.

MÉDAILLE D'OR, PARIS 1885

Le **Kina**, dont le goût est très agréable, est un vin dont l'usage est particulièrement recommandé pour combattre les affections qui résultent de l'appauvrissement du sang (anémie, chlorose, scrofule, leucorrhée, etc.).

Le Quinquina et les autres éléments qui composent le **Kina**, ont des propriétés fébrifuges, nutritives, stimulantes et anti-nerveuses, qui, combinées avec le vin lui-même, donnent au produit complet ses propriétés toniques et reconstituantes. Les prix de vente du **Kina**, franco à domicile, sont : Caisse de 3 litres, 9 fr. — 6 litres, 16 fr. 50 — 12 litres, 30 fr.

EAUX-DE-VIE

MÉDAILLE DE VERMEIL, PARIS 1885.

Excellente eau-de-vie, vieille, bonifiée, 45°... En litres **1 fr. 60**
— — — — — En fûts **1 fr. 50**

EAU DE TABLE FERRUGINEUSE

DE

CHANTILLY (Oise),

GAZEUSE, DIGESTIVE, DIURÉTIQUE ET RAFRAICHISSANTE
NE DÉCOMPOSANT PAS LE VIN

Livraison aux Consommateurs dans tout le Département de l'Oise,
à **25 centimes la bouteille** (verre compris).

Adresser les Commandes à L. ROTTÉE, à Nogent-sur-Oise,

DÉPOSITAIRE GÉNÉRAL

J'adresse des échantillons à toute personne qui m'en fait la demande. Tout envoi qui ne serait pas exactement conforme à l'échantillon choisi, serait, sans aucune discussion, repris par moi.

Le tarif des vins fins et des alcools est envoyé sur demande.

PHYSIOLOGIE
ET
Culture du Blé

OU PRINCIPES A SUIVRE
POUR EN DIMINUER LE PRIX DE REVIENT

PAR
Eugène RISLER,

Directeur de l'Institut agronomique,
Membre de la Société nationale d'agriculture et du Conseil supérieur
de l'Instruction publique.

Ouvrage contenant 24 figures, 1 volume petit in-16, broché, 0,50 c.
(Librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard St-Germain, Paris).

M. Risler vient de rendre un vrai service à tous les agriculteurs en publiant à la librairie Hachette le petit volume que nous recevons, et que tous nos cultivateurs auront bientôt entre les mains, s'ils ont souci d'augmenter leurs revenus.

Tout le monde se plaint de ne pas vendre son blé ou de le vendre mal ; et, pour remédier à cet état de choses, on demande l'établissement d'un droit sur les blés étrangers pour relever les cours. M. Risler croit qu'on obtiendra un résultat plus sûr en diminuant le prix de revient du blé, c'est-à-dire en améliorant les procédés de culture pour faire produire davantage à la terre. Mais laissons la parole à l'auteur :

« Que nos blés soient protégés par des droits d'entrée plus ou moins fort sur leurs concurrents étrangers, que cette protection soit plus ou moins efficace (et, pour ma part, je doute qu'elle puisse faire monter le prix moyen sur nos marchés de plus de 1 à 2 francs par quintal, même avec un droit de 5 francs), il faudra, dans tous les cas, que nous arrivions à faire des blés dont le prix de revient ne dépasse pas le prix de vente.

« Le pouvons-nous ? — Oui.

« Je connais des fermes où le prix de revient du blé est de plus de 25 francs par quintal, mais j'en pourrais citer également, et j'en citerai, où ce prix de revient n'est que de 14 à 15 francs. Ces dernières ont-elles un privilège spécial sous le rapport du sol et du climat ? — Non, et, du reste, si elles avaient un tel privilège, le prix ou le loyer de leurs terres serait probablement d'autant plus considérable. Le blé y coûte moins cher parce que on y emploie des procédés de culture qui fournissent des récoltes plus abondantes avec des dépenses relativement plus modérées.

« Quels sont ces procédés ?

« Je vais essayer de les décrire aussi clairement que possible, et je serai heureux si ce petit livre peut contribuer à relever chez nos agriculteurs le courage abattu par les difficultés de la crise que nous traversons.

« La science des ingénieurs en abaissant le prix des transports, a facilité la concurrence que nous font les blés étrangers. La science des agronomes doit chercher à rétablir l'équilibre, en nous apprenant à produire à meilleur marché. »

L'auteur examine successivement toutes les questions qui peuvent influer sur le prix de revient du blé, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en lisant les titres des principaux chapitres de cet excellent ouvrage :

Le climat. — Le sol et les engrais. — Propriétés physiques des terres et développement des racines. — Place dans les assolements et cultures préparatoires du blé. — Variétés de blé. — Choix et préparation des semences. — Quantité de semence à employer par hectare. — Époque des semailles. — Profondeur des semis. — Semailles à la volée ou en lignes. — Automne et hiver. — Soins à donner au blé au printemps. — Floraison du blé. — Maturation et moisson. — Battage et produit

En suivant les sages conseils que nous donne M. Risler, nous verrons bientôt nos greniers se remplir à bon compte, et nous n'aurons plus rien à redouter de la concurrence des blés étrangers.

CONCOURS

du Dimanche 3 Juillet 1887.

- 1^o *Pelargoniums. — Pétunias. — Gloxinias. — Bégonias. — Fuchsias. — Verveines.* (Chaque exposant aura droit à un maximum de 12 pots de chaque plante fleurie).
- 2^o *Choux-Fleurs et Melons.* (Deux spécimens de chacun).
- 3^o *Un lot de Fraises et de Cerises.*
- 4^o *Un Concours imprévu se composant de plantes sans désignation.*

Un certain nombre de médailles de vermeil et d'argent sera mis à la disposition du jury.

L'Exposition aura lieu dans l'ancienne Ecole des Garçons.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 4^{er} MAI 1887.

PRÉSIDENCE DE M. VERNOIS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Apport en Séance :

Par M. TASSIN, un lot d'Azalées.

Sont admis membres de la Société :

MM. PARENT, propriétaire à Pontpoint.

RENAUT, propriétaire à Pont-Sainte-Maxence.

COUTURIER, quincaillier à Pont-Sainte-Maxence.

JAUNET, propriétaire à Pont-Sainte-Maxence.

YON (Arthur), garçon jardinier chez M. Derangère, à Pont-Sainte-Maxence.

XII^e VOLUME. — N^o 5. — MAI 1887.

MM. BLONDEAU aîné, garçon jardinier chez M. Derangère, à Pont-Sainte-Maxence.

LECENNE, jardinier à Verneuil.

PINSON, cultivateur à Verneuil.

ROUSSEAU (Théophile), cultivateur à Verneuil.

CHORON, maire de Séry-Magneval.

Plusieurs membres nouveaux sont présentés; il sera statué sur leur admission à la prochain séance.

M. le Secrétaire-Général donne lecture :

1° D'une lettre de M. Velut, président du Comité d'organisation du Concours musical, remerciant la Société de sa souscription.

2° Du rapport de M. Thirion sur le voyage du Bureau à Pont-Sainte-Maxence.

M. Brochon, vice-président, au nom du jury chargé d'examiner l'apport de M. Tassin, déclare :

Que le lot d'azalées apporté est composé de six variétés dont la fraîcheur et le coloris sont dignes d'éloges.

Le jury est d'avis d'accorder une médaille d'argent de 3^e classe. Il était disposé à accorder une récompense plus élevée si l'exposant eût indiqué par une étiquette quelconque le nom de chacune de ces variétés.

M. Lozet, professeur, donne quelques explications sur le pincement du pêcher.

A une observation faite par M. Pecquet, qui dit qu'il ne conserve sur le pêcher aucun des bourgeons qui accompagnent le fruit, M. Lozet répond que ces bourgeons doivent être soumis au pincement, lorsqu'ils ont atteint une longueur de 8 à 12 centimètres, et pense que leur suppression aurait pour effet l'absence d'appel à la sève vers ce point, ce qui, certainement, nuirait à l'accroissement du fruit.

Il ajoute que, dans le pêcher, il est nécessaire d'avoir, au-dessus ou à côté du fruit, le développement d'un bourgeon ou tire-sève, et fait encore observer que parmi les rameaux

fruitiers de cet arbre, il en est qui ne portent que des fleurs sans un seul œil à bois : ce sont les rameaux chiffons; or, on peut remarquer que c'est justement sur ces rameaux que les fruits avortent le plus souvent, faute, évidemment, d'avoir un bourgeon d'appel à la sève.

Tout en admettant la théorie que les fruits attirent à eux la sève de l'arbre, M. Lozet dit que ceux-ci ont besoin d'aide pendant leur premier âge, et il considère le bourgeon d'accompagnement comme le protecteur indispensable du jeune rudiment.

M. Lozet dit ensuite quelques mots sur les différentes sortes de greffe en fente avec œil enchâssé, dont l'heureuse modification est due à M. Bazin, professeur d'horticulture à Clermont (Oise). Cette greffe, dit-il, présente d'incontestables avantages sur celle en fente ordinaire.

Il démontre aussi la greffe en couronne perfectionnée, qui est essentiellement pratique et facile à opérer, contrairement à ce que beaucoup de personnes pensent.

M. Pecquet fait connaître une greffe fort en usage dans les pépinières d'André Leroy, à Angers; cette greffe, selon toute probabilité, n'est pas récente et présente bien les caractères de la greffe en coulée ou sous écorce, décrite par Thouin; elle se pratique comme beaucoup d'autres greffes, à la montée de la sève, avec un greffon de 10 à 12 centimètres, coupé en biseau assez allongé, puis introduit sous écorce, d'où lui vient son nom : en coulée sous écorce.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE D'INAUGURATION DU 24 AVRIL 1887.

Le dimanche 24 avril, M. Vernois, président de la Société, assisté de MM. Thirion et Brochon, vice-présidents, prend place au fauteuil, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, et appelle à ses côtés M. Berdin, maire de la ville de Pont.

M. le Président déclare la séance ouverte, et aussitôt il

annonce que l'intention du Bureau central de la Société est de procéder sans délai à l'installation de la Section cantonale; il manque cinq ou six adhésions seulement pour atteindre le chiffre réglementaire de 30 membres, mais il ne doute pas que, dans une aussi nombreuse assemblée, il ne se rencontre quelques zélés amateurs d'horticulture ou praticiens qui consentent à se faire inscrire; et en effet neuf adhésions successives répondent à l'appel de M. le Président, complétant, et au-delà, le nombre nécessaire pour procéder à l'élection du Bureau de la Section.

A ce moment, M. Devert demande la parole, et, l'ayant obtenue, il rappelle que, quand l'ancienne Section cantonale a cessé de fonctionner, elle avait comme président et vice-président deux membres aujourd'hui présents, M. Renault et M. Payen, et que, selon lui, le plus simple est de les continuer dans les fonctions dont ils n'ont pas été légalement dépossédés.

M. Payen remercie l'auditoire des marques d'assentiment qui ont accueilli la proposition de M. Devert, mais il ajoute que, quant à lui, il croit un nouveau scrutin nécessaire pour se croire, encore aujourd'hui, revêtu de la confiance de ses collègues.

Sur la proposition de M. Berdin, M. le Président déclare que la séance est suspendue pendant dix minutes pour donner aux membres présents la facilité de se concerter sur le choix des titulaires.

A la reprise de la séance, une liste est communiquée à M. le Président, lequel met successivement aux voix les nominations suivantes, toutes votées à l'unanimité des membres présents :

Président : M. RENAULT, propriétaire à Pont.

Vice-Président : M. PAYEN, notaire à Pont.

Secrétaire : M. GAILLARDIN, propriétaire.

Vice-Secrétaire : M. LEMERCIER, conducteur des ponts-et-chaussées.

Trésorier : M. JAUNET, propriétaire.

Délégué au Conseil d'administration : M. LEFÈVRE, du Montcel.

Après quoi, remerciant M. le Maire de Pont, qui a tant contribué au succès de la Section cantonale, M. le Président propose que, en vertu d'un précédent qui ne saurait être plus à propos appliqué, M. Berdin soit nommé président d'honneur, ce qui est voté à l'unanimité.

Après une allocution chaleureuse prononcée par M. Payen, tant en son nom qu'au nom de tous ses collègues du Bureau, et dans laquelle il promet tout son dévouement pour le succès de la Section cantonale, la séance se termine par une leçon très intéressante faite par M. Ch. Lozet, sur les *greffes de printemps*, dont le professeur montre de nombreux spécimens exécutés *ad hoc*, et qu'il fait circuler parmi l'assemblée.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE D'INAUGURATION DU 8 MAI 1887.

Le dimanche 8 mai, M. Vernois, président de la Société, assisté de MM. Thirion, Brochon, vice-présidents, et Delamotte, secrétaire-général, s'est rendu à Crépy pour procéder à l'installation du Bureau.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Plusieurs personnes présentes se font inscrire membres de la Société, et M. le Président annonce qu'il va être procédé à l'élection du Bureau de la Section.

La séance est suspendue pendant quelques minutes pour donner aux membres présents le temps de se concerter, puis il est procédé au vote au scrutin secret.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Président : M. CUREAU.

Vice-président : M. le docteur CHOPINET.

Secrétaire : M. FRANCOLIN.

Vice-Secrétaire : M. MATHIOU.

Trésorier : M. LEGROS.

Délégué : M. PUNANT père.

Après la proclamation de ces résultats, M. le Président cède le fauteuil, en l'absence de M. Cureau, à M. le docteur Chopinet, vice-président de la Section.

M. Chopinet, après avoir, tant en son nom qu'en celui de tous ses collègues du Bureau, remercié l'assemblée, donne lecture des différents articles du règlement concernant les Sections, et la séance se termine par une leçon très intéressante faite par M. Lozet, jardinier-professeur, d'abord en séance, puis dans le jardin de M. le Vice-Président, mis gracieusement à sa disposition.

DE L'HYBRIDATION

(Suite).

Nous savons déjà que les organes reproducteurs des végétaux sont : d'une part, les étamines, de l'autre, le pistil. Les premières agissant comme père, le second comme mère.

Nous savons aussi que c'est par le contact de ces organes qu'a lieu l'acte par lequel le pollen contenu dans les anthères des étamines se trouve déposé naturellement ou artificiellement sur le stigmate du pistil, puis le pénètre et descend jusqu'à l'ovaire pour donner la vie aux ovules qui l'aspirent. C'est sous l'influence d'une température favorable que la nature accomplit chaque année ce merveilleux phénomène, qui a lieu de la façon suivante : par un temps chaud, calme et sec, les fleurs s'épanouissent vite ; il s'en suit que l'action érotique de leurs organes est plus prompte et plus assurée, tandis que par un temps froid, humide, ou par des vents violents, ces organes si délicats se trouvent le plus souvent détruits, d'où résulte la stérilité partielle ou totale, suivant l'intensité de ces mauvaises influences ; la fleur, étant

épanouie, les anthèses se gonflent, se dilatent et s'entrouvent, parfois font explosion ; alors les granules de pollen qu'ils renferment se trouvent projetées et transportées de tous côtés, normalement sur le stigmate de la fleur à laquelle elles appartiennent, puis indirectement sur ceux de fleurs plus ou moins éloignées, soit par son propre poids, quoique bien léger, soit par l'influence de l'air qui transporte les atomes de toutes parts.

A ces diverses disséminations du pollen, vient s'ajouter celle faite par les insectes, qui certainement remplissent le rôle le plus considérable dans l'acte de la fécondation naturelle des plantes. Pour s'en convaincre, il suffit de contempler quelques instants, à différentes heures du jour et de la nuit, un arbre bien fleuri, on sera étonné de l'innombrable quantité d'insectes qui voltigent et parcourent les fleurs, ou se reposent dans leurs corolles, devenant ainsi susceptibles d'accomplir inconsciemment le transport du pollen d'une fleur sur une autre et d'apporter clandestinement le trouble parmi les unions les mieux assorties.

Artificiellement, l'homme est parvenu à imiter la nature en obligeant les plantes à contracter des mariages de combinaisons. Nous nous occuperons prochainement de ces mariages, mais avant d'entrer dans leurs détails pratiques, nous dirons deux mots sur la définition de l'espèce, qui diffère de la variété, afin de ne pas nous méprendre et de ne pas confondre l'une avec l'autre.

On entend par espèce une collection de végétaux se ressemblant entre eux plus qu'ils ne ressemblent à d'autres, et qui par leur graines en reproduisent de semblables à ceux qui leur ont donné naissance. Exemple : toutes les variétés de raisins que nous cultivons ont pour espèce type la *vitis vinifera* ou vigne à vin, et ne sont que des variétés, mais non des espèces. Les espèces nouvelles ne se rencontrent pas fréquemment, tandis qu'au contraire on obtient chaque année une quantité considérable de variétés de végétaux de

tous genres, principalement chez ceux qu'on cultive. Il s'en forme naturellement aussi parmi les végétaux qui vivent à l'état spontané ; malheureusement elles échappent en grande partie à notre attention : née du hasard elles disparaissent bien souvent sans avoir été aperçues.

Désormais nous saurons distinguer l'espèce de la variété, et pour continuer notre étude sur l'hybridation, nous commencerons par la préparation des sujets, le choix à faire comme porte-graines, l'influence des couleurs, les suppressions qu'il est possible de faire dans la fleur sans compromettre le succès.

(A suivre).

CHARLES LOZET.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Les Guêpes et les Frelons. — Moyens de les détruire — Les entomologistes et les arboriculteurs sont complètement divisés sur la question de savoir si les guêpes entament ou non la peau des fruits ; mais tous s'accordent à reconnaître combien ces insectes sont éminemment nuisibles ; il faut donc s'appliquer à les détruire par tous les moyens possibles. Du reste, il est facile d'y arriver, et si l'on voulait s'entendre, en fort peu de temps l'espèce disparaîtrait, ou du moins diminuerait beaucoup. Ainsi, on prétend qu'à Thomery, près Fontainebleau, là où le raisin de table est si beau et si estimé, les guêpes sont à peu près inconnues, grâce à la guerre que leur font les gardes-champêtres et les enfants payés pour cela ; sans doute ils détruisent tous les nids, mais ce n'est pas tout, et il est un autre moyen qu'ils emploient toujours et que nous tenons essentiellement à propager (c'est même dans ce but que nous faisons paraître cet article). Il ne faut pas attendre la multiplication des guêpes pour détruire leurs nids ; il faut, au printemps, chasser au filet et écraser les mères guêpes

que l'on rencontre, qui ont seules passé l'hiver et qui doivent pondre les colonies nouvelles, si funestes, si nombreuses en automne. Rappelons-nous qu'en tuant une seule guêpe en avril ou mai, cela revient au même que si nous exterminions plusieurs milliers de ces insectes quelques mois plus tard. Faisons-leur donc une chasse acharnée, et souvenons-nous qu'à cette époque de l'année, c'est surtout sur les fleurs des arbres fruitiers qu'on les trouve et qu'elles butinent particulièrement sur les inflorescences de toutes les variétés de groseillers.

D^r H. R.

(Bulletin de la Société d'horticulture pratique du Rhône).

* *

Cueillette des Pêches, des Abricots et des Brugnon. — Pour être savoureux et parfaits, dit la *Revue horticole*, ces trois sortes de fruits doivent être cueillis : les Pêches *un peu avant* la complète maturité. On les conserve de un à trois jours (suivant leur état), dans un local légèrement frais, à l'abri du soleil. Cueillies au contraire lorsqu'elles sont très mûres, les Pêches ont perdu une partie de leur parfum, et sont souvent « pâteuses » ou « farineuses ».

Les *Abricots*, au contraire, doivent être cueillis lorsqu'ils sont bien mûrs ; aussi ceux que l'on trouve dans le commerce sont-ils, en général, médiocres, sans sucre ni parfum ; la raison, c'est qu'ils ont été cueillis *avant d'être mûrs*, pour qu'ils puissent voyager.

Les *Brugnon*, pour être bons, doivent être cueillis lorsqu'ils sont *très mûrs* et même *ridés*. Dans ces conditions, ce sont des fruits délicieux, qui deviennent même vineux par suite d'une fermentation alcoolique.

Il est toutefois bien entendu que ces qualités sont relatives et en rapport avec l'espèce et la qualité.

* *

Choir des pots pour la culture en vase des Chrysanthèmes de l'Inde. — Pour quiconque a cultivé et cultive les *Chrysanthèmes de l'Inde*, ces belles plantes à floraison d'automne, que tant de fois déjà nous avons recommandées et qui enfin reviennent de plus en plus à la mode, on a dû remarquer que, comme mode de végétation, les racines s'enfoncent très peu profondément et qu'au contraire elles se trouvent toutes à quelques centimètres du sol, de telle façon que si l'on tire légèrement sur une touffe, on n'enlève le plus souvent qu'une plaquette de terre parfois très large, en raison des nombreuses racines traçantes.

C'est en se basant sur ce mode de végétation que M. J.-B. Yvon, horticulteur, route de Châtillon, à Montrouge (Seine), a eu l'heureuse idée de ne cultiver ces *Chrysanthèmes* que dans des pots larges et peu profonds; les dimensions varient suivant la force des touffes. Toutes les plantes de ce genre, destinées aux concours, dans lesquels, on se le rappelle, M. Yvon est resté jusqu'ici le principal lauréat, sont cultivées dans de semblables pots, et elles y acquièrent une belle végétation. Avis donc aux amateurs qui cultivent les *Chrysanthèmes* en vases.

D'autres plantes pourraient être ainsi cultivées, par exemple les *Asters*, dont les racines sont également plutôt traçantes que pivotantes.

(Bulletin de la Société régionale d'horticulture de Vincennes).

*
* *

La culture des Jacinthes et des Tulipes, dont les fleurs si brillantes forment les massifs du printemps, a l'inconvénient de laisser très longtemps la terre couverte de débris de feuilles, car on ne peut arracher les oignons avant la fin de juin. Afin d'obvier à cet inconvénient, nous avons essayé un mode de plantation que nous allons indiquer et qui permet

de remplacer les jacinthes dès les premiers jours de mai. On prend des pots dits de quatre pouces que l'on défonce tout à fait, puis dans chacun d'eux l'on plante un oignon de couleur différente. Ce travail fait, on ouvre une tranchée de manière à enterrer les pots, en les recouvrant d'une légère couche de terre. Dès que les fleurs sont passées, on enlève les pots, on les transporte dans un coin du jardin où les oignons finissent de mûrir et peuvent donner une bonne floraison l'année suivante.

(La Maison de campagne.)

*
* *

Conservation des asperges. — M. Pfeifer indique le procédé suivant pour la conservation des asperges. On place l'extrémité inférieure de la tige fraîchement coupée contre une plaque métallique très chaude, de manière à la carboniser. Ensuite, on enveloppe chaque tête avec du papier fin (dit papier de soie), et on la couche dans une caisse, sur un lit de poussière de charbon. Toutes les asperges traitées de même sont placées côte à côte, mais sans se toucher. On couvre d'un lit de charbon en poudre, bien sec, puis on met d'autres couches d'asperges, et lorsque la caisse est pleine, on la ferme hermétiquement. On peut les conserver ainsi pendant une année.

(Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or).

*
* *

Moyen de conserver les fruits. — Le coton possède la propriété de conserver les fruits et de retarder leur maturité, ce qui est très précieux. Les poires, les pommes, même les raisins, sont placés dans des boîtes en fer-blanc entre deux bonnes couches de ouate, puis on les ferme hermétiquement

en soudant les couvercles; on les met ensuite dans un lieu frais, où ne se produisent pas de changements brusques de température. Au moyen de ce procédé fort simple, on parvient à conserver les fruits mûrs encore pendant quelques semaines, ce qui est très agréable et souvent fort avantageux pour la vente. On obtient aussi des résultats merveilleux avec une chambre froide ayant une température permanente de 1 à 2 degrés au-dessus de zéro. La vie du fruit est ainsi suspendue; par conséquent la maturité ne peut pas avoir lieu, tant qu'on laisse les fruits dans cette chambre.

*
* *

Expositions horticoles annoncées.

Grenoble. — 4 au 12 juin.
Tulle. — 18 au 26 juin.
Le Raincy. — 18 au 20 juin.
Le Havre. — 2 au 10 juillet.
Nancy. — 10 au 14 juillet.
Cléry (Loiret). — 10 juillet (Comice agricole).
Troyes. — Fin juin ou commencement de juillet (Exposition de roses).
Vincennes, à Fontenay-sous-Bois. — 31 juillet au 7 août.
Dammartin. — 20 au 23 août.

A VENDRE à l'amiable, **une Tente** de 30 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, susceptible d'être utilisée pour Expositions d'horticulture, Bals, Fêtes, Distributions de prix, etc.

S'adresser à M. le Président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis.

ENGRAIS G. SERPIN

INSECTICIDE UNIVERSEL

à base de goudron, breveté s. g. d. g.

A PARIS, 24, rue des Halles.

Récompensé par l'Académie Nationale : Paris 1884.

Grand Diplôme d'Honneur, Médaille d'Or : Paris 1883.

Reçu en souvenir de reconnaissance une grande médaille de vermeil avec diplôme, offerte le 17 août 1884, par MM. les Agriculteurs des départements de la Seine et Seine-et-Oise, en témoignage de leur satisfaction pour les résultats obtenus sur leurs récoltes par l'emploi des Engrais G. SERPIN.

Les ENGRAIS G. SERPIN, Insecticide universel,

à base de goudron, breveté s. g. d. g.,
sont les seuls produits en France, ayant obtenu les plus hautes récompenses accordées à ce genre de fabrication.

Une notice explicative est adressée franco aux personnes qui en font la demande.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

DESTRUCTION DE TOUS LES INSECTES NUISIBLES

à toutes les cultures.

ENGRAIS G. SERPIN

Insecticide complet pour toutes cultures (*dosage garanti*).

FERTILISANT G. SERPIN

Insecticide spécial pour vignes et horticulture.

INSECTICIDE PUR G. SERPIN

Pouvant se mêler à tous les engrais.

LEFÈVRE

SERRURIER-CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.

Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

A VENDRE A DÉMOLIR

Une Serre adossée

EN FER

AVEC SES TUYAUX EN FONTE ET SON GRADIN EN BOIS

Murs en briques, ayant 8 mètres de longueur et 3 de largeur.

S'adresser à **M. Lozet**, au Jardin d'horticulture.

N. ANTOINE ET FILS

PREMIÈRES RÉCOMPENSES
A TOUTES LES EXPOSITIONS

ENCRE COMMUNICATIVE

VIOLET NOIR

la seule donnant des copies parfaites plusieurs mois après l'écriture.

ENCRE MODERNE

NOIR FIXE INALTERABLE

très noire en écrivant et résistant à l'usage du papier buvard.

ENCRE BLEU-NOIR --- ENCRE ÉCARLATE

En vente chez E. PAYEN, Imprimeur-Libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, à Senlis.



Leçons d'Horticulture.

JUN 1887.

Ebourgeonnement, Pincement et Palissage de la Vigne.

Greffe en écusson à œil poussant.

<i>Senlis :</i>	Dimanche 5, à midi 1/2, au Jardin de la Société.
<i>Vincuil :</i>	Judi 9, à 10 heures du matin, chez M. Dupré.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 12, à 2 heures de l'après-midi, au Théâtre.
<i>Monllévêque :</i>	Judi 16, à 10 heures du matin, à la Mairie.
<i>Ermenonville :</i>	Judi 16, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Thiénard.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 19, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Baudet.
<i>Barberie :</i>	Judi 23, à 10 heures du matin, à la Mairie.
<i>Rully :</i>	Judi 23, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 26, à 1 heure de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Saint-Leu :</i>	Judi 30, à 10 heures du matin, à la Mairie.
<i>Précy-sur-Oise :</i>	Judi 30, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.

Sur la demande d'un Sociétaire, la leçon pourra avoir lieu dans un jardin mis à la disposition du Professeur.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 4^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	10 »»
3 fois de suite. . .	6 »»		12 fois de suite. . .	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

UN JARDINIER CAPABLE

29 ans, marié, sociétaire, demande une place.

S'adresser à M. LOZET, professeur de la Société.

On demande un Garçon-Jardinier.

S'adresser à M. DESLANDES, jardinier au château de Chamant, près Senlis.